

Plateforme téléphonique d'aide aux aidants

« Couverture de prévoyance complémentaire »

L'avenant n° 4 de l'accord du 27 novembre 2008 relatif à la mise en place d'une couverture de prévoyance complémentaire des salariés statutaires des industries électriques et gazières a dédié une plateforme téléphonique d'aide aux aidants à 2 niveaux d'intervention.

- Niveau 1 de la plateforme : Dispositif accessible à tous les salariés de la branche en situation d'aidant.
- Niveau 2 de la plateforme : Dispositif dédié aux salariés aidants indemnisés par les dispositifs CPP ou CSF.



Cette plateforme téléphonique va permettre aux aidants familiaux d'être pris en charge par des conseillers sociaux diplômés d'état.

La plateforme téléphonique d'aide aux aidants est disponible dès aujourd'hui du :
Lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30

France métropolitaine (numéro non surtaxé) :
09 86 86 00 56

DROM COM : La Réunion, Mayotte
02 62 90 20 20

La Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint Martin, Saint Pierre et Miquelon
05 96 60 74 19